

# PARIS : La feuille de route « Pastoralisme et ours » améliorée pour la saison 2020

Pour accompagner la montée des troupeaux en estive dans le massif des Pyrénées, Elisabeth Borne, Ministre de la Transition écologique et solidaire, Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire, renforcent les actions en faveur du pastoralisme, de la protection des troupeaux et de la connaissance de la population ursine.



Ils se félicitent de l'avancée des consultations menées sous l'égide du préfet de la région Occitanie, coordonnateur de massif, et des travaux de mise à jour de la feuille de route  
» pastoralisme et ours » visant la cohabitation des

activités de pastoralisme avec la présence d'une population d'ours. Grâce à la politique de protection, la population d'ours brun atteint aujourd'hui environ 50 individus sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne. Cette situation témoigne d'une amélioration de l'état de conservation de l'espèce dans les Pyrénées. Elle nécessite aussi de faire évoluer l'accompagnement des éleveurs pour permettre la meilleure cohabitation possible et mettre en œuvre une évolution des pratiques de protection des troupeaux. Comme le Président de la République s'y était engagé à Pau le 14 janvier 2020 devant des représentants des éleveurs, un ensemble de mesures a été mis en place afin d'accompagner de manière renforcée les éleveurs face au potentiel risque de prédation des troupeaux par l'ours brun sur le territoire pyrénéen. Ces engagements se sont traduits dès le début de l'année 2020 par un renforcement du dialogue avec l'ensemble des acteurs, à la fois les élus et les associations de protection de l'environnement, qui se matérialisera par une nouvelle composition du groupe » pastoralisme et ours « . Au niveau départemental ou infra-départemental, des groupes de terrain seront mis en place par les préfets de département. Ils associeront les acteurs afin de mettre en œuvre, au plus près du terrain, la politique de l'État en matière de maintien de l'activité pastorale, d'accompagnement de l'élevage confronté à la prédation et de préservation de la population d'ours brun. La feuille de route » pastoralisme et ours « , actualisée en 2020, sera présentée début juillet à l'occasion du groupe » pastoralisme et ours « . Elle confirmera l'engagement de l'Etat à ne pas procéder à de nouvelles introductions d'ours dans le contexte d'une dynamique favorable de la population ursine. Elle actera une augmentation des moyens financiers par rapport à 2019 de plus de 500 000 euros supplémentaires. Ces moyens nouveaux seront destinés à la protection des troupeaux, notamment pour l'équipement de cabanes dans les estives, le renfort de bergers d'appui, ainsi que la mise en place de diagnostics pastoraux et d'analyses de vulnérabilité, la mise en place de mesures expérimentales d'effarouchement ou encore la mise en

place d'un protocole dédié aux estives surprédatées en complément du protocole » ours à problème « . L'arrêté relatif au renouvellement, à titre expérimental pour l'année 2020, de mesures graduelles d'effarouchement de l'ours brun dans les Pyrénées pour prévenir les dommages aux troupeaux complétera ces mesures destinées à garantir l'avenir du pastoralisme pyrénéen tout en permettant de protéger la population d'ours. Ces mesures d'effarouchement sont destinées aux estives les plus prédatées et conditionnées au déploiement préalable de mesures de protection.

Enfin, outre ces mesures d'accompagnement et de protection, les efforts de l'Etat porteront aussi sur l'amélioration de la connaissance de la population ursine avec une nouvelle étude sur la dynamique de population.